

Festival de l'Écriture de Terroir et du Roman Régional

Concours d'affiches du Pays de Palluau (85) Règlement

Dans le cadre du Festival de l'écriture de terroir et du roman régional, organisé le samedi 11 octobre 2014 à l'Espace Saint-Jacques-de-Compostelle, sous l'égide du Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, le réseau des bibliothèques de ce canton organise un concours d'affiches.

Parallèlement est organisé le concours du roman régional (3 catégories : premier talent, roman de terroir « Tradition », roman de terroir contemporain).

Un concours de création de contes est également proposé.

Renseignements : auroregodin ccpalluau@gmail.com ou 09 67 11 72 46.

Article 1 - Thème imposé

Le Pays de Palluau :

- Soit l'affiche fait référence géographiquement au Pays de Palluau ;
- Soit l'affiche représente un personnage fictif ou historique célèbre, un mythe ou évènement local reconnu.

Article 2 – Date limite de participation

La date limite de l'envoi des oeuvres est fixée au **15 juillet 2014**.

Article 3 – Formes d'affiches rejetées

Les oeuvres devront être inédites, originales et non publiées.

Toute reproduction est interdite, que ce soit de toile de Maître, de carte postale ou tout autre document, de même pour toute oeuvre reproduite en série.

Aucun signe distinctif ne sera autorisé en façade. Tout plagiat ou forme comparable sera exclus.

Chaque auteur ne peut proposer que **2 affiches**.

Article 4 – Conditions de participation

Concours réservé aux personnes majeures.

Les conjoints et enfants des membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.



Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

La participation est gratuite.

Article 5 – Format de l’œuvre

Prévoir un système d'accrochage au dos de l'affiche.

L'affiche sera nommée, signée et datée au dos du titre retenu par l'artiste.

Une création papier (toutes techniques acceptées : huile, aquarelle, gouache, collages, numérique...).

Elle devra être adressée sur un support rigide non pliable (type carton plume) de format 20 x 42 cm (A3), qui pourra être scanné.

La création papier ne comportera pas de texte.

Les textes seront ajoutés ultérieurement sur format informatique. Il est donc demandé de prévoir un emplacement pour les éléments suivants :

- « Festival de l'Ecriture de terroir et du Roman régional du Pays de Palluau », « Samedi 11 octobre 2014 »
- les mots en vrac « contes, romans, théâtre et poésie »
- le logo de la Communauté de communes du Pays de Palluau

Un support sera exigé, sous format numérique JPEG 600DPI, pour un fichier de 40 x 60 cm.

Article 6 - Conditions d'envoi

Sera remis simultanément :

- ↳ 1 création papier (article 6)
- ↳ 1 support numérique (article 6)
- ↳ 1 fiche d'inscription, dûment complétée et dactylographiée, par oeuvre

- Dépôt directement à l'Atelier d'équipement intercommunal des bibliothèques du Pays de Palluau – Espace Saint-Jacques-de-Compostelle
Place de la Caserne
85670 PALLUAU
Sur rendez-vous au 09 67 11 72 46.



Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

- Par voie postale : à l'adresse suivante – Communauté de communes du Pays de Pallau
A l'attention de Madame Aurore Godin
2, avenue de la République
85670 PALLUAU

Article 7 – Droit de propriété des œuvres et droits d’exploitation afférents

L’exploitation de l’affiche restera la propriété de la Communauté de communes du Pays de Pallau, à compter de sa validation pour la participation au concours d’affiches du Festival de l’écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau.

Le support numérique reste la propriété de la Communauté de communes du Pays de Pallau.

Le nom du 1^{er} lauréat apparaîtra sur l’affiche 2014, ainsi que sur les programmes et affiches. L’œuvre du lauréat deviendra le support médiatique et publicitaire du futur Festival de l’écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau, ainsi que la couverture à l’anthologie de contes publiée à l’issue du concours de contes pendant le même festival.

Les 10 affiches lauréates suivantes, pourront illustrer le recueil et seront soumises aux mêmes conditions de propriété et de diffusion.

En participant au concours d’affiches du Festival de l’écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau, les candidats s’engagent (dans le bulletin d’inscription) à accepter que les affiches lauréates soient utilisées par l’organisateur dans le cadre défini ci-dessus.

Tous les candidats participant à ce concours acceptent que leurs œuvres soient exposées lors d’une exposition regroupant tous les projets reçus, sans contrepartie financière.

Tous les frais liés à la conception de l’œuvre et à son port sont à la charge des auteurs.

Article 8 – Forme du jury et résultat du concours

Le dépouillement, effectué par l’organisation du Festival de l’écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau, sera définitif et sans appel.

L’annonce des résultats du vote se déroulera le **11 octobre 2014** au cours du Festival de l’écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau, à l’Espace Saint-Jacques, en présence des auteurs, ou leurs représentants.

Tout prix non remis deviendra propriété de la Communauté de communes du Pays de Pallau.

